

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [17/04/2021](#)

Séance du 10 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-044
Budget Annexe Parc d'Activités Le Revol 2023 – Affectation du résultat

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-5 et R. 2311-12 à D. 2311-14 ;
Vu l'instruction budgétaire M57 applicable aux EPCI ;

Vu la délibération n°2024-022 du 28 février 2024 portant approbation du compte administratif 2023 du budget annexe Parc d'Activités le Revol ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Après l'approbation du Compte Administratif 2023 le 28 février dernier, il y a lieu de procéder à l'affectation définitive des résultats conformes aux résultats des comptes de gestion du trésorier.

Pour rappel, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Pour mémoire, résultats au titre du CA 2023 du Budget Annexe du Parc d'Activités Le Revol :

Section	Résultat antérieur reporté 2022	Résultat CA 2023	Résultat à affecter
Fonctionnement	291 016,66 €	149 057,62 €	440 074,28 €

Section	Résultat antérieur reporté 2022	Résultat CA 2023	Résultat reporté
Investissement	- 90 200,64 €	24 985,38 €	- 65 215,26 €

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- De reporter au R002 (section de fonctionnement) : 440 074,28 € ;
- De reporter au R001 (section d'investissement) : - 65 215,26 € ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **De reporter** au R002 (section de fonctionnement) : 440 074,28 € ;
- **De reporter** au R001 (section d'investissement) : - 65 215,26 € ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

